



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : 21/02/2012
Date de réception : 24/02/2012
<small>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ - COPIE FIDÈLE ARTICLÉ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ</small>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.174

Séance publique du

20 février 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2012

Le 20/02/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 16/02/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

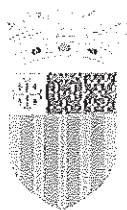
M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, M. Maurice CHAZEAU à M. Stéphane PAOLI, M. Gerard DELOCHE à M. Francis TAULAN, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine SILVESTRE à M. Victor TONIN, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.
Le compte rendu de la séance précédente est lu et adopté



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation

- Informatique et RRH

Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/02/12

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2012 -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Malgré un contexte difficile et incertain exposé précédemment dans les grandes lignes du débat d'orientations budgétaires du 23 janvier 2012, nous poursuivons la stabilité des taux fiscaux depuis 2001 pour contribuer à maintenir le pouvoir d'achat des Aixois.

Aix-en-Provence est la seule Ville de même strate à ne pas avoir augmenté ses taux sur une aussi longue période. Autour de cet axe majeur, nous continuons la poursuite des objectifs prioritaires suivants :

- Maîtrise des grands équilibres budgétaires
- Soutien appuyé à l'investissement

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de :

- poursuivre l'effort de rigueur de nos dépenses de fonctionnement
- optimiser les ressources.

2012 est la deuxième année où l'effort d'investissement est plus important avec un montant de 68 M€ (67 M€ en 2011). L'effort précédemment porté entre 2010 et 2011 avait déjà augmenté de plus de 60% le niveau d'investissement (2010 : 41 M€).

Cela résulte pour partie d'une maîtrise de notre section de fonctionnement sur plusieurs exercices grâce à :

- un autofinancement de 11,6 M€ par virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement auquel se rajoute 6,99 M€ d'amortissements d'où l'on déduit les provisions, soit un autofinancement réel de plus de 18 M€.
- des ressources propres en augmentation avec un niveau des subventions d'équipement important de plus de 13 M€, proportionnel aux investissements portés, un FCTVA également proportionnel aux investissements déjà réalisés
- des cessions pour un montant d'environ 11 M€.

Le recours à l'emprunt est prévu pour 25 M€ .

Les grandes orientations de la section de fonctionnement se caractérisent comme suit :

Cette année, l'analyse des masses budgétaires de la section de fonctionnement du BP 2012 est impactée par la présence des écritures entre le Budget Ville et le nouvel EPCC Ecole Supérieure d'Art qui dispose d'un budget autonome mais qui a des liens étroits avec le Budget Ville.

A périmètre constant, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 1,90% et des dépenses réelles de fonctionnement est de 1,70%.

Si l'on prend en compte les écritures liées à l'EPCC :

a) En recettes :

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 3,44 %. Celles-ci sont majorées par la facturation des prestations Ville auprès de l'EPCC qui s'élève à 1,8 M€.

Les recettes de fonctionnement sont marquées par la baisse des dotations de l'Etat puisque la DGF subit à la fois le gel des dotations de la loi de Finances 2012 et l'écrêtement lié la péréquation.

b) En dépenses :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de +3,02%, celles-ci étant majorées par la subvention de 2,4 M€ de l'EPCC, minorées par les dépenses de personnel de 0,6 M€ pris en charge directement par le budget de l'EPCC, correspondant aux rémunérations des personnels non titulaires.

A périmètre constant, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est caractérisée par :

- une croissance très modérée de la masse salariale
- une légère augmentation du poste subvention liée à la participation de la Ville à Marseille Provence 2013
- un effort soutenu apporté à la maîtrise des dépenses de fonctionnement des services.

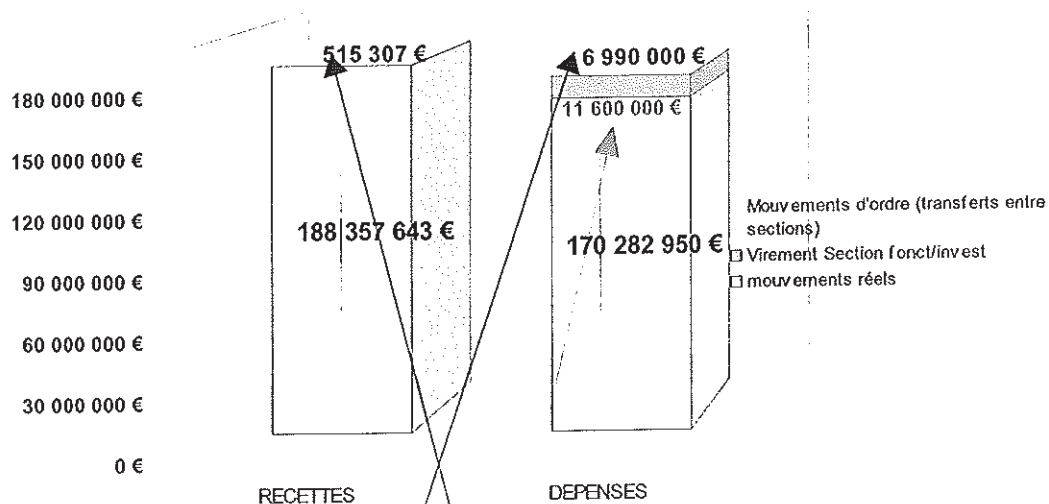
Je vous invite maintenant, mes chers Collègues, à examiner en détail ce projet de budget primitif qui vous est présenté.

I – LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Le budget primitif 2012 s'équilibre à 188 872 950 € en fonctionnement et à 122 551 976 € en investissement, en intégrant les mouvements d'ordre.

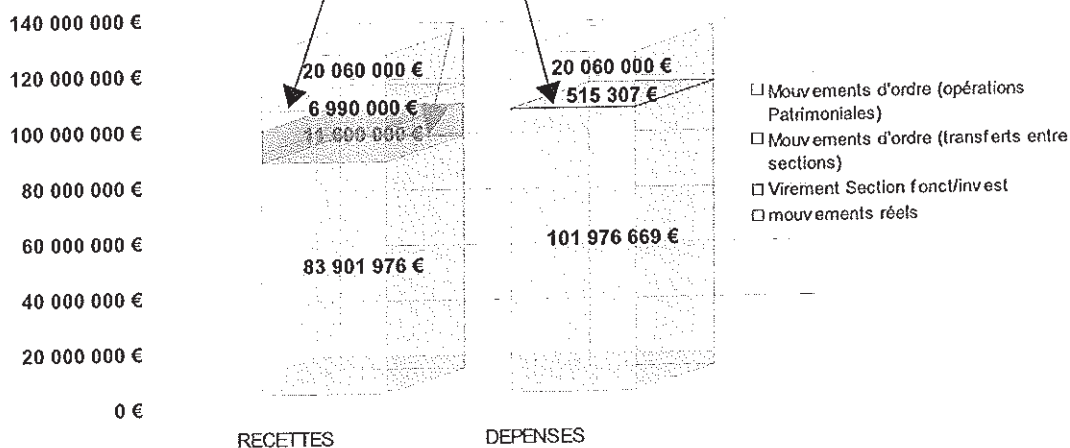
Fonctionnement 188 872 950 €

FONCTIONNEMENT



Investissement 122 551 976 €

INVESTISSEMENT



Le prélèvement sur la section de fonctionnement (11 600 000 €) et les ressources propres de la section d'investissement (24 859 685 €) couvrent largement le remboursement en capital de la dette de 11 268 610 €.

Par ailleurs, les contrats revolving s'équilibrent en dépenses / recettes pour un montant de 14 331 790 € et les remboursements temporaires d'emprunts à 4 000 000 €.

COMPARAISON DES MASSES BUDGÉTAIRES EN MOUVEMENTS RÉELS

BUDGET PRIMITIF 2011 / BUDGET PRIMITIF 2012

α) – Fonctionnement

RECETTES 2011	RECETTES 2012	EVOLUTION 2011/2012
182 088 607 €	188 357 643 €	3,44 %
DEPENSES 2011	DEPENSES 2012	EVOLUTION 2011/2012
165 284 447 €	170 282 950 €	3,02 %

β) Investissement

RECETTES 2011	RECETTES 2012	EVOLUTION 2011/2012
82 420 727 €	83 901 976 €	1,80 %
DEPENSES 2011	DEPENSES 2012	EVOLUTION 2011/2012
99 224 887 €	101 976 669 €	2,77 %

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à 188 872 950 € en prenant en compte les mouvements d'ordre qui s'élèvent à 18 590 000 € en dépenses et 515 307 € en recettes.

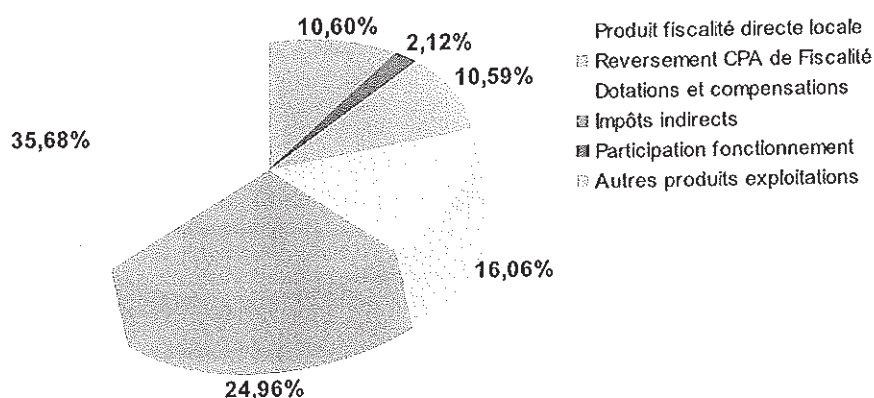
Les 18 590 000 € de mouvements d'ordre, en dépenses de fonctionnement, correspondent à :

- 6 790 000 € de dotation aux amortissements et provisions
- 11 600 000 € de virement à la section d'investissement
- 200 000 € de charges exceptionnelles correspondant à des régularisations comptables sur l'actif de la Ville.

Les 515 307 € de mouvements d'ordre en recettes de fonctionnement correspondent aux transferts entre sections.

A/ Les Recettes réelles de fonctionnement :

188 357 643 €



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2011	2012	Ecart	Pourcentage évolution 2011 / 2012
Produit fiscalité directe locale	65 000 000 €	67 200 000 €	2 200 000 €	3,38%
Reversement Fiscalité CPA	43 367 362 €	47 010 764 €	3 643 402 €	8,40
Dotations et compensations	30 720 181 €	30 243 895 €	-476 286 €	-1,55%
Impôts indirects et taxes	19 388 435 €	19 955 000 €	566 565 €	2,92%
Participation fonctionnement	7 190 209 €	3 990 334 €	-3 199 875 €	-44,50%
Autres produits exploitations	16 422 420 €	19 957 650 €	3 535 230 €	21,53%
TOTAL	182 088 607 €	188 357 643 €	6 269 036 €	3,44%

Le volume des recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP 2011 (182 088 607 €) se caractérise par :

- Poste fiscalité directe locale : une augmentation de plus de 2 200 000 € des produits de la fiscalité, liée notamment à l'impact du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales et au dynamisme de l'assiette d'imposition.
- Reversement de fiscalité de la CPA : une évolution de 8,40% des reversements de fiscalité de la CPA liée à l'inclusion dans la dotation de solidarité communautaire du montant attribué au titre des fonds de concours de fonctionnement pour les équipements culturels et sportifs (3 632 851 €).
- Poste dotations et compensation de l'Etat : une baisse des dotations de l'Etat
 - La DGF subit les effets de la poursuite de la péréquation sur la part garantie conjugués à ceux liés à une baisse de population de – 777 habitants
 - Les dotations de compensation n'évoluent pas.
- Poste Impôts indirects et taxes :
 - Le produit des jeux se maintient à 7 400 000 €. Ceci est loin de compenser la baisse subie depuis plus de 3 ans (2 900 000 €) sur ce poste.
 - Le produit des droits de mutation est évalué à 7 500 000 €.

➤ Poste participations de fonctionnement :

La baisse sensible de ce poste est liée d'une part au transfert des fonds de concours de fonctionnement de la CPA pour les équipements culturels et sportifs (3,6 M€)

➤ Poste autres produits d'exploitation :

L'évolution de 21,53% de ce poste est liée essentiellement à :

- la facturation de 1,8 M€ de la Ville sur l'EPCC Ecole Supérieure d'Art correspondant aux remboursements des prestations Ville à l'EPCC
- à la redevance capitalisée de 950 000 € versée par la SACOGIVA dans le cadre d'un bail emphytéotique avec la Ville sur le site attenant à l'école primaire Giono (anciens appartements de fonctions des instituteurs).
- l'effort porté sur l'optimisation des recettes tarifaires, avec une augmentation votée de 3 % concernant les tarifs et droits divers qui conduit à porter le produit de celles-ci à 7,86 M€.

Présentation des principales recettes par catégorie :

Produits de la fiscalité directe locale **67 200 000 €**

Reversement CPA de Fiscalité **47 010 764 €**

Dont :

- Allocation de compensation : 24 914 371 €
- Dotation de solidarité communautaire : 22 085 842 €

Dotations et Compensations **30 243 895 €**

Dont :

- Part forfaitaire de la DGF : 24 820 000 €
- Dotation de solidarité urbaine : 1 519 143 €
- Dotation globale de décentralisation : 506 567 €
- Dotation spéciale instituteurs : 56 160 €
- Compensation Taxe Professionnelle 1 000 000 €
- Compensation Taxe Habitation 2 004 500 €
- Compensation Taxe Foncière 318 600 €

Impôts indirects et taxes **19 955 000 €**

Dont :

- Produit des jeux : 7 400 000 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 7 500 000 €
- Taxe sur l'électricité : 3 200 000 €

Participations fonctionnement

3 990 334 €

Dont :

- Contrat Enfance Jeunesse 583 356 €
- Contrat Petite Enfance 810 000 €
- Remboursement des repas des crèches à la
Caisse des écoles 700 000 €
- Participation Conseil Général Crèches 190 000 €
- Participation Etat Conservatoire 195 000 €

Autres Produits d'exploitation

19 957 650 €

Dont :

- Stationnement sur voirie 3 100 000 €
- Gestion Espace Public (redevances des
terrasses et foires et marchés) 2 500 000 €
- Loyers 1 696 340 €
- Remboursement des prestations Ville
de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art 1 804 175 €
- Etablissement thermal 381 122 €

B/ Les dépenses réelles de fonctionnement :

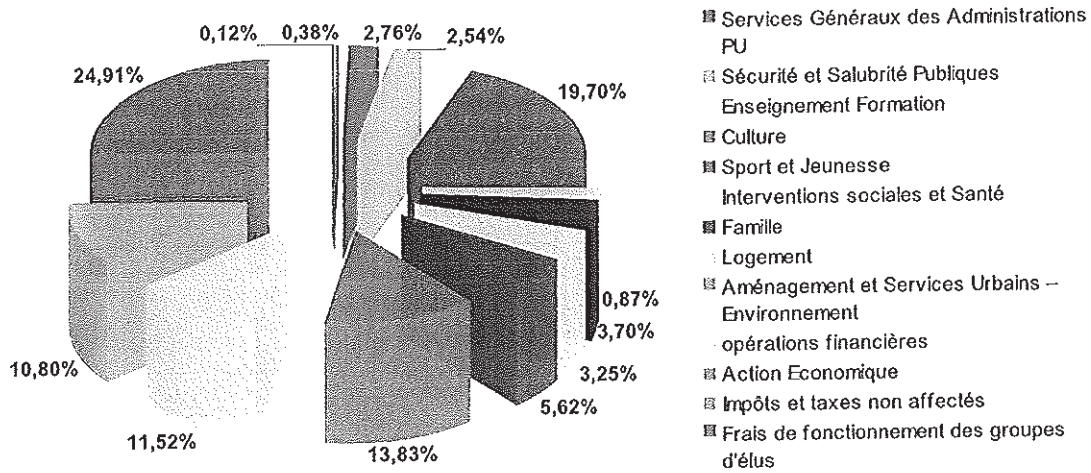
170 282 950 €

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 165 284 447 € en 2011 à 170 282 950 €, soit + 3,02 % .

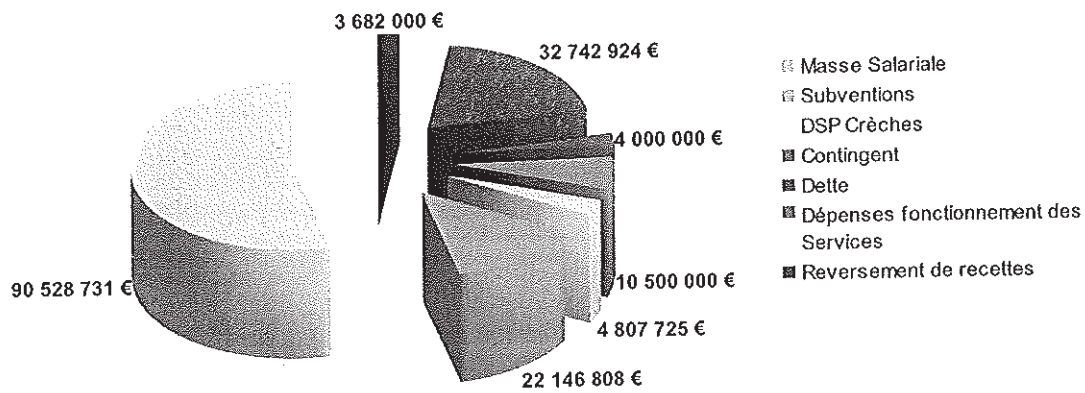
Elles se ventilent comme suit :

Répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement

Par chapitres :



Par catégories de dépenses :



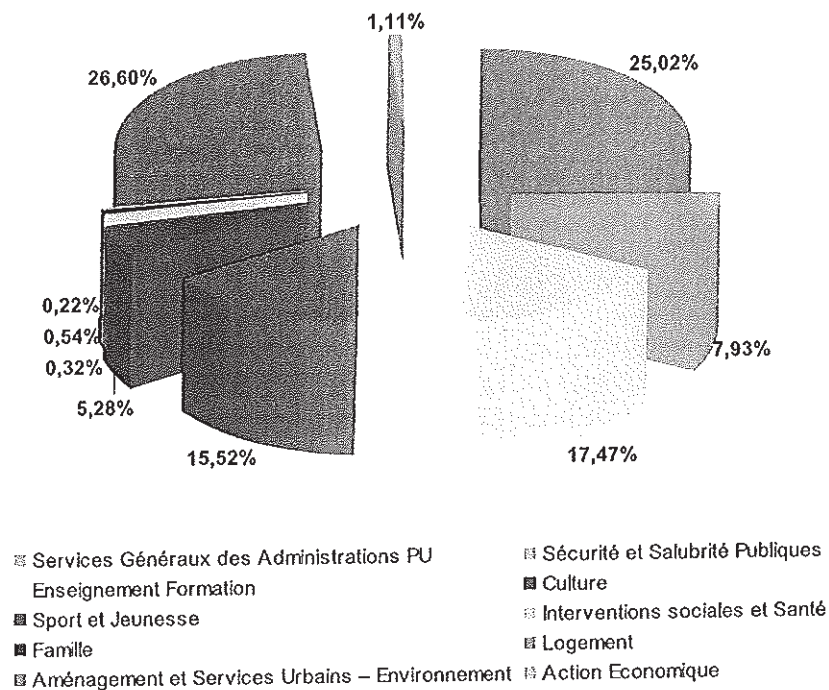
a) La masse salariale : 90 528 731 €

Elle constitue le poste le plus important des dépenses de fonctionnement avec un montant de 90 528 731 € (chapitre 012) en 2012 contre 90 724 150 € en 2011.

La légère diminution de ce poste sur le chapitre 012 s'explique pour les raisons suivantes :

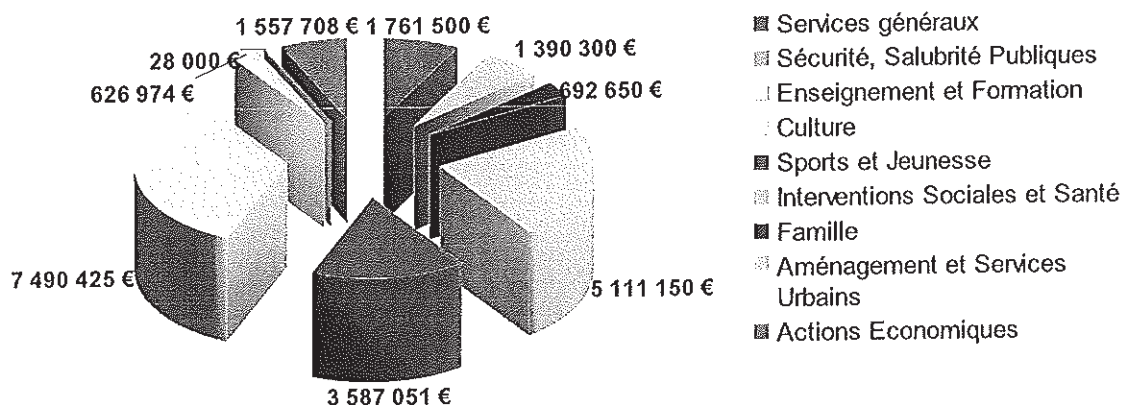
- la prise en charge directe du personnel non titulaire sur le budget du nouvel Etablissement Public à Caractère Culturel Ecole Supérieure d'Art
- la non revalorisation du point indiciaire depuis juillet 2010 qui dépend de l'application des décrets gouvernementaux
- la maîtrise rigoureuse des recrutements
- la maîtrise rigoureuse des heures supplémentaires
- la baisse de la cotisation CNFPT depuis la suppression de la prise en charge des frais de déplacements pour les formations.

Masse salariale par chapitre



b) Les subventions :

22 245 758 €



1) les subventions aux associations :

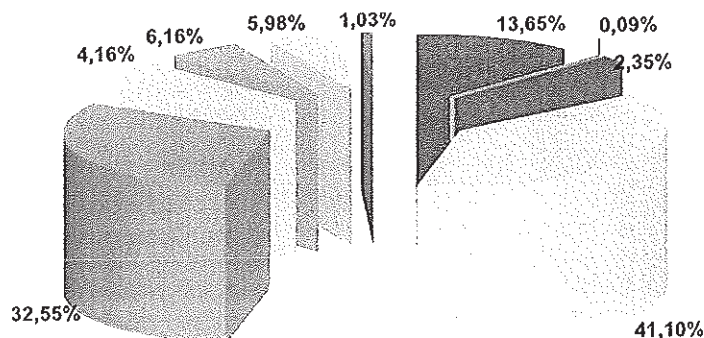
12 400 518 €

Elles représentent un montant global de 12 400 518 €, les plus importantes étant prévues pour :

- Le Festival International d'Art Lyrique : 1 242 974 €
- L'association du théâtre du Jeu de Paume : 995 000 €
- Les divers clubs sportifs conventionnés : 1 175 000 €
- Théâtre danse littérature : 785 000 €
- Le Centre Chorégraphique National : 325 000 €
- Marseille Provence 2013 : 1 254 567 €
- Le contrat jeunesse : 433 100 €
- Crèches privées : 611 850 €
- Aide sociale frais communs : 799 190 €
- Centres sociaux : 441 235 €

Leur répartition par secteur fonctionnel est la suivante :

Subventions aux Associations de Droit Privé



- Services Généraux des Administrations PU
- Sécurité et Salubrité Publiques
- Enseignement Formation
- Culture
- Sport et Jeunesse
- Interventions sociales et Santé
- Famille
- Aménagement et Services Urbains – Environnement
- Action Economique

2) Les subventions aux organismes publics 9 025 618_€

- Le CCAS : 4 675 000 €
- L'Office Municipal du Tourisme : 1 640 000 €
- La Caisse des Ecoles : 384 544 €
- Ecole d'Art : 2 319 574 €

3) Les subventions exceptionnelles 819 622 €

- Dont :
- Mission réhabilitation (opération de revitalisation du centre ville) 695 000 €

c) Contingent d'incendie 10 500 000 €

d) Participations diverses 1 772 762 €

- Dont :
- Enseignement privé 1er degré 1 050 000 €
 - Syndicats intercommunaux 248 552 €
 - Mission locale 226 378 €

e) Délégation de service public des crèches 4 708 725 €

f) Les dépenses de fonctionnement des services 32 742 924 €

Affectées comme suit :

● Chapitre 920 « Administration Générale »	18 131 843 €
● Chapitre 921 « Sécurité, Salubrité Publiques »	730 550 €
● Chapitre 922 « Enseignement, Formation »	1 975 650 €
● Chapitre 923 « Culture »	2 147 635 €
● Chapitre 924 « Sport et Jeunesse »	1 197 233 €
● Chapitre 925 « Interventions Sociales & Santé »	227 205 €
● Chapitre 926 « Famille »	470 000 €
● Chapitre 927 « Logement »	1 047 700 €
● Chapitre 928 « Aménagements et Services Urbains, Environnement »	5 503 108 €
● Chapitre 929 « Action Economique »	579 800 €
● Chapitres 931 , 933 et 936 « Opérations non ventilées »	420 000 €

g) Reversement de recettes 3 784 000 €

● reversement taxe de séjour à l'Office du Tourisme	1 000 000 €
● reversement d'une partie du produit stationnement voirie à la SEMEPA	2 232 000 €
● reversement au Casino dans le cadre des Manifestations Artistiques de Qualité	450 000 €
● Reversement régie EPCC	102 000 €

h) L'intérêt de la dette 4 000 000 €

Les taux d'intérêt sont historiquement bas, mais les incertitudes et difficultés de financement persistent pour les collectivités locales. En effet le coût de refinancement très élevé sur les marchés financiers des établissements bancaires, qui anticipent les ratios prudentiels imposés par les accords de Bâle 3, se répercute sur les nouvelles offres de prêt.

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à 122 551 976 €, en incluant les mouvements d'ordre pour 20 575 307 € en dépenses et 27 050 000 € en recettes auquel se rajoute le virement de la section de fonctionnement de 11 600 000 €.

Ces derniers correspondent à des écritures comptables ne générant ni encaissement ni sortie de fonds :

- Virement de la section de fonctionnement
- Dotations aux amortissements et provisions
- Intégrations d'actifs dans le patrimoine de la Ville par crédit des comptes 20 et 238 (études et avances sur immobilisations et débit du compte 21 (immobilisations corporelles))

A/ Les recettes réelles d'investissement :

83 901 976 €

L'évolution des recettes réelles de l'investissement se caractérise cette année par :

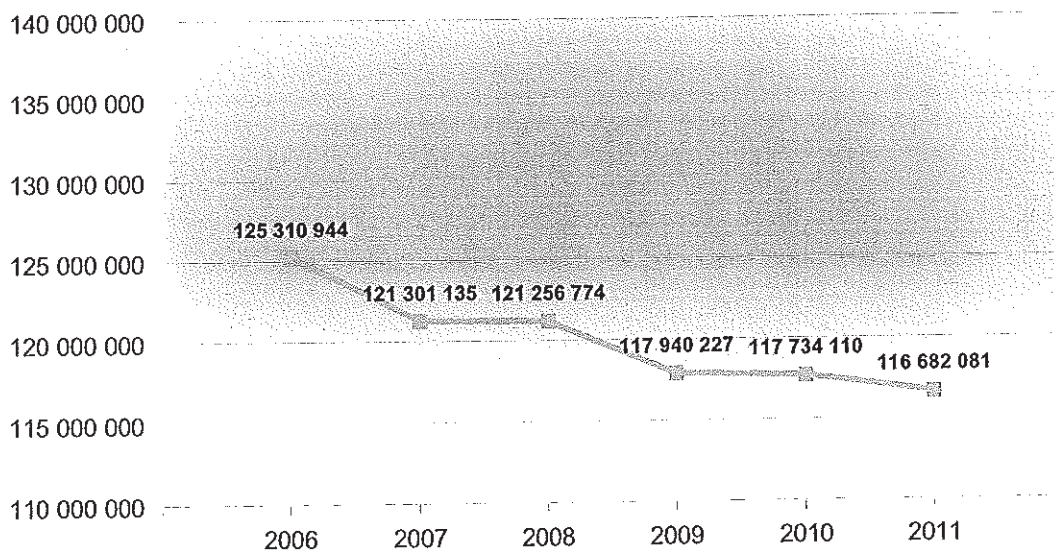
- un niveau élevé de subventions proportionnel aux volumes d'investissement sur les grands équipements
- un montant important de produit prévisionnel des cessions (chapitre 95)
- des recettes propres en augmentation (FCTVA, TLE, amendes de police, etc)

L'emprunt est prévu pour un montant de 25 000 000 € face à des dépenses d'équipement de 68 438 269 € (67 665 357 € au BP 2011 et 41 407 721 € au BP 2010).

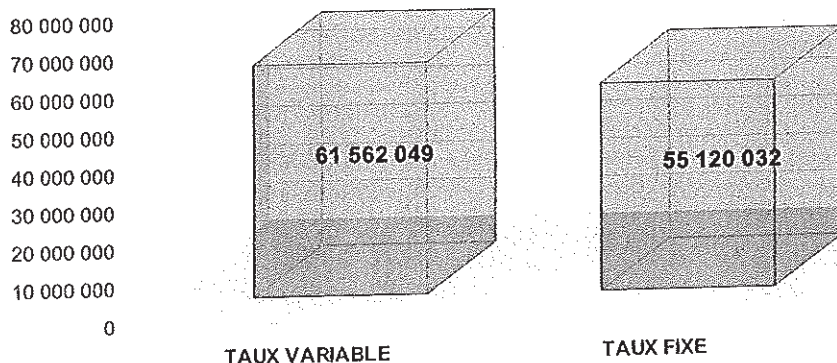
A côté de cet emprunt classique, la Ville utilise, pour des périodes d'ajustement plus ou moins brèves, le crédit long terme renouvelable (CLTR) à hauteur de 14 331 790 € (dépense / recette) au compte 16449 ainsi qu'un montant de 4 000 000 € (dépense / recette) prévu au titre des remboursements temporaires d'emprunts.

Il s'agit là d'une solution financièrement intéressante dans la mesure où les intérêts ne courent que durant la période de mobilisation effective des sommes empruntées, ce qui nous permet d'ajuster au plus près le recours aux emprunts classiques plus rigides.

Capital Restant Dû



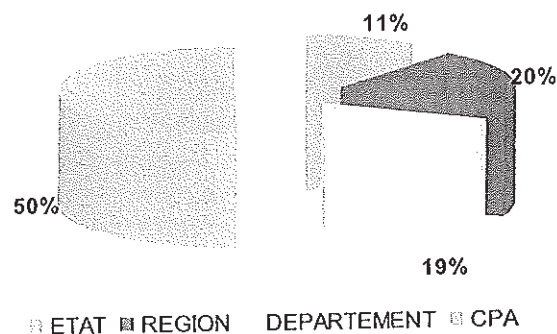
Répartition de l'Encours de la Dette par Taux



Les principales recettes traditionnelles externes de la section d'investissement sont les suivantes :

● Le Fonds de Compensation de la TVA :	6 000 000 €
● Le produit des amendes de police :	4 000 000 €
● Le produit de la taxe locale d'équipement :	1 500 000 €
● Les cessions d'immobilisations :	<u>11 550 000 €</u>
Les plus importantes sont :	
- le solde de la vente des anciens locaux de l'Office du Tourisme	7 000 000 €
- vente avenue G. Brassens	720 000 €
- ventes logements instituteurs J. Isaac, Val St André, F. Mistral	1 167 000 €
- 6 bis rue de la Molle	1 241 000 €
● Les subventions d'équipement attendues :	<u>13 467 685 €</u>

Répartition des financements sur les principales opérations



Les principales opérations cofinancées sont le nouveau Conservatoire de Musique, l'Office du Tourisme, le Château de l'Horloge, l'Ecole de Musique et la Salle des Fêtes des Milles, le projet ANRU, les rénovations de patrimoine et les équipements sportifs.

B/ Les dépenses réelles d'investissement :

101 976 669 €

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent en :

- dépenses d'équipement
- remboursement en capital de la dette (dépense obligatoire)
- autres dépenses diverses.

a) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement de la Ville répertoriées dans les comptes 20 (études), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (travaux en cours) s'élèvent à **68 438 269 €**.

Les priorités sont portées sur :

- les équipements
 - le nouveau Conservatoire de Musique
 - la nouvelle Ecole Supérieure d'Art
 - le nouveau Centre Social et la Maison des Familles du Château de l'Horloge
 - la Médiathèque Li Campaneto
 - l'agrandissement du Centre des Congrès Carnot
- les Universités
 - Plan Campus
- la rénovation urbaine Corsy/Beisson
 - projet ANRU
- l'infrastructure voirie
 - aménagement des quartiers Est et Sud
 - doublement Arc de Meyran

- la voirie et l'éclairage public
 - plan d'entretien voirie
 - rénovation de l'éclairage public
 - renouvellement du PC Magali (régulation des feux)
 - piétonnisation

- les écoles
 - plan de rénovation des écoles

- la restauration du patrimoine
 - église de la Madeleine
 - hôtels particuliers

Elles sont classées en deux rubriques :

=> Les opérations importantes qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle

=> Les opérations globalisées qui correspondent aux travaux d'entretien ou de renouvellement du patrimoine communal et les opérations structurantes sur un an.

1-Les opérations qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle: 47 813 006 €

Chapitre 900 – Services généraux : **3 808 006 €**

Dont :

- Centre des Congrès Carnot 999 713 €
- Château de l'horloge : 777 980 €
- Ecole de musique et salle des fêtes 1 505 000 €
- Restructuration site de la Parade 325 313 €

Chapitre 901 – Sécurité et salubrité publiques : **850 000 €**

Dont :

- Transfert SPA 850 000 €

Chapitre 902 – Enseignement et formation : **1 433 000 €**

Dont :

- Plan de rénovation des écoles 1 000 000 €
- Restauration scolaire en self service 250 000 €

Chapitre 903 – Culture : **6 161 250 €**

Dont :

- Nouvelle Ecole Supérieure d'Art: 1 760 000 €
- Médiathèque Li Campaneto 500 000 €
- Eglise de la Madeleine : 1 000 000 €
- Place d'Albertas 100 000 €
- Façade Hôtel de Ville 542 250 €
- Hôtel château Renard 100 000 €
- Hôtel de Pontevès 189 000 €
- Façade de Caumont 200 000 €
- Château du Grand Saint Jean 250 000 €
- Chapelle de la Consolation 200 000 €
- Cité du livre – réfection toiture 400 000 €
- Restauration œuvres d'art 200 000 €

Chapitre 904 – Sport et jeunesse : **1 300 000 €**

Dont :

- Maison des Arts martiaux 200 000 €
- Restructuration Halle des sports 300 000 €
- Club d'ados des Milles 200 000 €
- Terrain synthétique – vestiaires 600 000 €

Chapitre 907 – :Logement **1 000 000 €**

Dont :

OPHLM 1 000 000 €

Chapitre 908 – Aménagement et services urbains – Environnement **33 260 750 €**

Dont :

- Réserves foncières : 2 000 000 €
- Travaux ZAC Sextius-Mirabeau : 11 960 000 €
- Aménagement quartier EST 3 000 000 €
- Doublement Arc de Meyran 2 000 000 €
- Grassie– Passerelle, plate-forme 784 750 €
- Quartier Sud 1 000 000 €
- Giratoire des Granettes 1 000 000 €
- Requalification voirie PPI 1 000 000 €
- Plan Campus 1 717 000 €
- Projet ANRU 1 640 000 €
- Piétonnisation quartier Italie 734 000 €
- Piétonnisation quartier Jaubert 261 000 €
- Piétonnisation quartier Mignet 539 000 €
- Rénovation éclairage public 1 500 000 €
- Renouvellement PC Magali 2 000 000 €

2-Les opérations globalisées et opérations structurantes :

20 625 263 €

Leur ventilation par fonction est la suivante :

Chapitre 900 – Services généraux des administrations publiques locales

5 727 449 €

Sont regroupées dans ce chapitre les dépenses d'entretien des bâtiments communaux, d'acquisition de matériels et de fournitures de bureau, d'équipements informatiques, d'entretien du parc automobile, les travaux dans les cimetières, les mises aux normes de sécurité, etc.

Dont:

Aménagement et grosses réparations écoles	120 000 €
Centre informatique et matériel réseaux	1 456 815 €
Travaux de bâtiments et commission de sécurité	1 005 000 €
Rénovation parc des chaufferies	500 000 €
Sécurité installations électriques	100 000 €
Installations téléphoniques	140 000 €
Service hygiène et sécurité	70 000 €
Engins et véhicules utilitaires	300 000 €
Atelier réparation automobile	100 000 €
Matériel de transport	150 000 €
Véhicules électriques et gaz	140 000 €
Travaux funéraires et aménagement de cimetières	521 223 €
Projet de cablage	76 000 €
Atelier impression	100 000 €

Chapitre 901 – sécurité et salubrité publiques **96 284 €**

Dont :

- Médiation : 35 000 €
- Police Municipale : 50 684 €
- Service Communal d'Hygiène et de Santé : 10 600 €

Chapitre 902 – Enseignement et formation **1 594 688 €**

Dont :

- Travaux de bâtiment dans les écoles : 690 000 €
- Acquisition de mobilier et matériel dans les écoles : 155 000 €
- Matériel informatique écoles 1er degré 100 000 €
- Restauration scolaire 100 000 €
- Sécurité et installations 80 000 €
- Hygiène et sécurité des écoles 96 688 €

Chapitre 903 – Culture **1 061 850 €**

Dont

- Service Archéologie : 124 500 €
- Cité du Livre : 87 000 €
- Petites allumettes 100 000 €
- Monuments classés : 72 000 €
- Ecole supérieure d'Art : 50 000 €
- Travaux bâtiments culture : 45 000 €
- Conservatoire Darius Milhaud : 46 378 €
- Bâtiments culturels : 40 000 €
- Aménagement locaux ancien Archevêché : 65 000 €
- Théâtre du Jeu de Paume : 60 000 €
- Autres équipements beaux arts : 53 000 €
- Acquisitions oeuvres d'art : 40 000 €

Chapitre 904 – Sports et Jeunesse **1 630 072 €**

Dont :

- Bâtiments sportifs : 250 000 €
- Gymnases : 185 000 €
- Stades : 319 000 €
- Equipements sportifs et loisirs : 222 000 €
- Toiture gymnase Carcassonne : 160 000 €

Chapitre 905 – Interventions sociales et santé **315 500 €**

Dont :

- Centres Sociaux et services sociaux : 105 000 €
- Accessibilité handicapés : 135 000 €
- Travaux des bâtiments : 40 000 €

Chapitre 906 : Famille **408 000 €**

Dont :

- Travaux crèches : 400 000 €

Chapitre 908 – Aménagement et Services urbains, **9 642 420 €**

Environnement

Dont :

- Voirie : 3 378 886 €
- Aménagement espace public : 323 000 €
- Confortement des ouvrages d'art : 330 000 €
- Eclairage public : 935 000 €
- Installation mobilier urbain extra-muros : 455 000 €
- Balayage : 670 000 €
- Pavé-Plan de mise en accessibilité de la voirie : 100 000 €
- Programme pour les CIQ : 447 708 €
- Sécurisation passerelles piétonnes : 200 000 €
- Signalisation lumineuse, circulation, sécurité routière : 405 250 €

Chapitre 909 – Action Economique **149 000 €**

Dont :

Jalonnement directionnel : 51 000 €

Jalonnement hôtelier : 21 000 €

b) Remboursement de la dette en capital

Le remboursement de la dette est prévu :

- au compte 1641 pour 9 500 000 € de remboursement d'emprunts classiques,
- au compte 16441 pour 1 768 610 € d'amortissement des contrats revolving (CLTR) auquel pourra s'ajouter le remboursement des contrats revolving à hauteur du montant mobilisé, plafonné à 14 331 790 € (dépense/recette) sur le compte 16449
- au compte 16451 (remboursements temporaires sur emprunts) : 4 000 000 € (dépense/recette)

c) Les autres dépenses diverses comprennent :

- dépôt et cautionnement: 3 188 000 €
- les avances sur marchés : 600 000 €
- le compte de tiers : 150 000 €

La somme prévue sur dépôt et cautionnement figure en dépenses et recettes. Celle-ci correspond à une écriture de régularisation des acomptes sur cessions perçus en 2011 et dont le solde de paiement intervient en 2012.

IV – LES INVESTISSEMENTS CONSOLIDES PREVUS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL EN 2012

A ces **68 438 269 €** de dépenses d'équipement prévus par le budget Ville, s'ajoutent également des investissements publics prévus sur le territoire d'Aix.

D'autres organismes, tous liés à la commune à des degrés divers, sont en effet appelés à investir sur ce même territoire.

Il s'agit en premier lieu des budgets annexes des Eaux et de l'Assainissement, puis de la Communauté du Pays d'Aix dont la Ville d'Aix-en-Provence est la composante principale.

Dépenses d'équipement prévues par les budgets annexes :

Service des Eaux	5 100 000 €
Service de l'Assainissement	7 200 000 €
TOTAL	12 300 000 €

Dépenses d'équipement prévues par la C.P.A :

De son côté, la CPA prévoit pour 2012 l'inscription de plus de **19 M€** de crédits de paiement pour des opérations à réaliser sur le territoire communal, dont on peut citer parmi les plus importantes :

➤ Les Milles 2008 – Aix Pioline Activités	10 000€
➤ Req. AIX PAA 2009 – Aix Pioline Activités	335 000 €
➤ PAA 2011 EIFFEL - Aix Pioline Activités	16 000 €
➤ Parking Chemin Pioline RD 9 - Aix Pioline Activités	200 000 €
➤ Parking Chemin Pioline RD 9 - Aix Pioline Activités	200 000 €
➤ Giratoire RIS - Aix Pioline Activités	100 000 €
➤ Giratoire RIS - Aix Pioline Activités	100 000 €
➤ Nouvel accès - Aix Pioline Activités	10 000 €
➤ G. du Vair - Aix Pioline Activités	300 000 €
➤ FDC Pioline Ensoleillée	500 000 €
➤ Itinéraire piétons - Aix Pioline Activités	50 000 €
➤ La Pioline 2008 du Pays d'Aix	51 800 €
➤ Salle de Spectacles du Pays	81 619 €
➤ Parvis Chapelle des Pénitents Blancs	50 000 €
➤ Chapelle des Pénitents Blancs	3 520 000 €
➤ Parking persuasion La Pioline	644 000 €
➤ Aix Parc Les Hauts de Brunet	18 663 €
➤ Aix Parc Pont des Chandelles	100 000 €
➤ Aix Parc Malacrida	18 663 €
➤ Aix Parc Gare Routière	4 750 000 €
➤ Parking Carcassonne	5 415 €
➤ Parking Carcassonne	415 €
➤ Plan d'Aillane	30 000 €
➤ Aix Aménagement Couloirs de bus	600 000 €
➤ Etoile Ferroviaire Aixoise	300 000 €
➤ Train TER Etoile Ferroviaire Aixoise	30 000 €
➤ Train TER modernisation Marseille – Aix	190 000 €
➤ ANRU AIX	620 000 €
➤ ESR AIX – CPER	2 600 000 €
➤ Plate-forme logistique Aix Centre	1 200 000 €
Total Général	19 117 498 €

Cumulées avec nos propres prévisions budgétaires c'est en fait près de **100 M€** qui seront effectivement investis en 2012 sur le territoire Aixois.

En conclusion, je vous demanderais, Mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget et sur les décisions concomitantes, fidèles aux orientations budgétaires présentées le 23 Janvier 2012 et de décider :

- **D’APPROUVER, par chapitre budgétaire, les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de chacune des sections – investissement et fonctionnement – du budget principal de la Ville.**
- **DE MAINTENIR les taux d’imposition à la taxe d’habitation à 18,94 % celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 17,64 % et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 12,37 %.**

2012.174 - COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE
2012

Présents et représentés	: 55
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 42
Contre	: 13

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus


NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/02/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

24 FEV. 2012

COURRIER ARRIVE

3 acte(s) transmis le 24 Février 2012

DIRECTION / SERVICE : DIRECTION DES ASSEMBLEES ET COMMISSIONS
OBJET DE L'ACTE: COMPTABILITE COMMUNALE- BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2012.

- ANNEXES :
- M 14 - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2012
- - M 14 - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2012 - ANNEXE. M 14 - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2012

DATE DE L'ACTE : 20 Février 2012

N° DE L'ACTE: 2012.0174

DIRECTION / SERVICE : DIRECTION DES ASSEMBLEES ET COMMISSIONS
OBJET DE L'ACTE: COMPTABILITE COMMUNALE – SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2012.

- ANNEXE :
- BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2012.

DATE DE L'ACTE : 20 février 2012

N° DE L'ACTE: 2012.182

DIRECTION / SERVICE : DIRECTION DES ASSEMBLEES ET COMMISSIONS
OBJET DE L'ACTE: MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS AVEC LE PROJET DE POLE D'ECHANGES DE PLAN D'AILLANE.

- ANNEXES :
- DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS D'AIX EN PROVENCE COMPRENANT : I NOTICE DE PRESENTATION / REGLEMENT PROJET ZONE UE / PLANCHES GRAPHIQUES PROJET (A24 B34 B35 B36) / LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES PROJET.

DATE DE L'ACTE : 20 février 2012

N° DE L'ACTE: 2012.195

les dossiers annexes sont joints au Recueil des Actes Administratifs

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de :

- poursuivre l'effort de rigueur de nos dépenses de fonctionnement
- optimiser les ressources.

2012 est la deuxième année où l'effort d'investissement est plus important avec un montant de 68 M€ (67 M€ en 2011). L'effort précédemment porté entre 2010 et 2011 avait déjà augmenté de plus de 60% le niveau d'investissement (2010 : 41 M€).

Cela résulte pour partie d'une maîtrise de notre section de fonctionnement sur plusieurs exercices grâce à :

- un autofinancement de 11,6 M€ par virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement auquel se rajoute 6,99 M€ d'amortissements d'où l'on déduit les provisions, soit un autofinancement réel de plus de 18 M€.
- des ressources propres en augmentation avec un niveau des subventions d'équipement important de plus de 13 M€, proportionnel aux investissements portés, un FCTVA également proportionnel aux investissements déjà réalisés
- des cessions pour un montant d'environ 11 M€.

Le recours à l'emprunt est prévu pour 25 M€ .

Les grandes orientations de la section de fonctionnement se caractérisent comme suit :

Cette année, l'analyse des masses budgétaires de la section de fonctionnement du BP 2012 est impactée par la présence des écritures entre le Budget Ville et le nouvel EPCC Ecole Supérieure d'Art qui dispose d'un budget autonome mais qui a des liens étroits avec le Budget Ville.

A périmètre constant, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 1,90% et des dépenses réelles de fonctionnement est de 1,70%.

Si l'on prend en compte les écritures liées à l'EPCC :

a) En recettes :

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 3,44 %. Celles-ci sont majorées par la facturation des prestations Ville auprès de l'EPCC qui s'élève à 1,8 M€.

Les recettes de fonctionnement sont marquées par la baisse des dotations de l'Etat puisque la DGF subit à la fois le gel des dotations de la loi de Finances 2012 et l'écrêtement lié la péréquation.

b) En dépenses :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de +3,02%, celles-ci étant majorées par la subvention de 2,4 M€ de l'EPCC, minorées par les dépenses de personnel de 0,6 M€ pris en charge directement par le budget de l'EPCC, correspondant aux rémunérations des personnels non titulaires.

A périmètre constant, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est caractérisée par :

- une croissance très modérée de la masse salariale
- une légère augmentation du poste subvention liée à la participation de la Ville à Marseille Provence 2013
- un effort soutenu apporté à la maîtrise des dépenses de fonctionnement des services.

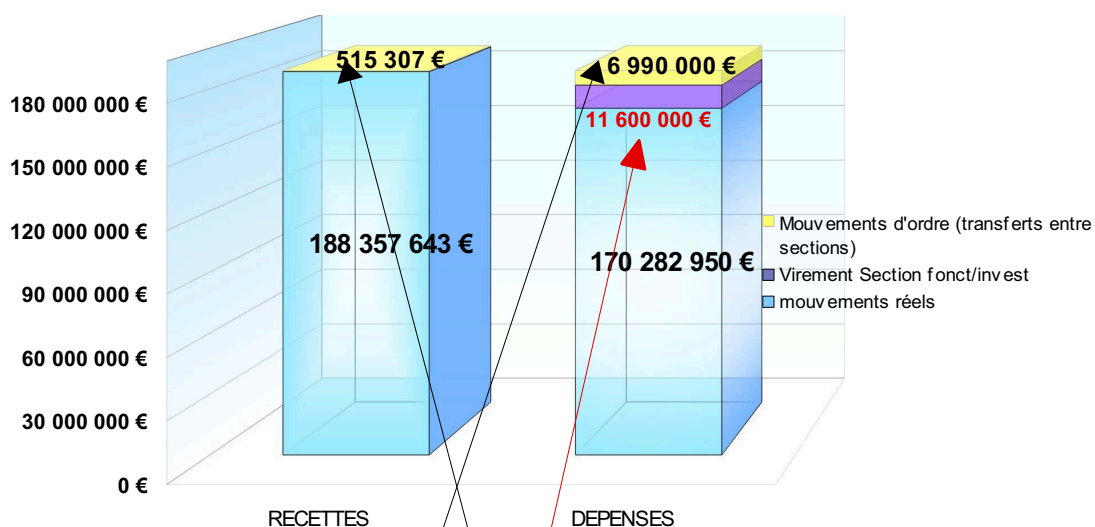
Je vous invite maintenant, mes chers Collègues, à examiner en détail ce projet de budget primitif qui vous est présenté.

I – LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Le budget primitif 2012 s'équilibre à 188 872 950 € en fonctionnement et à 122 551 976 € en investissement, en intégrant les mouvements d'ordre.

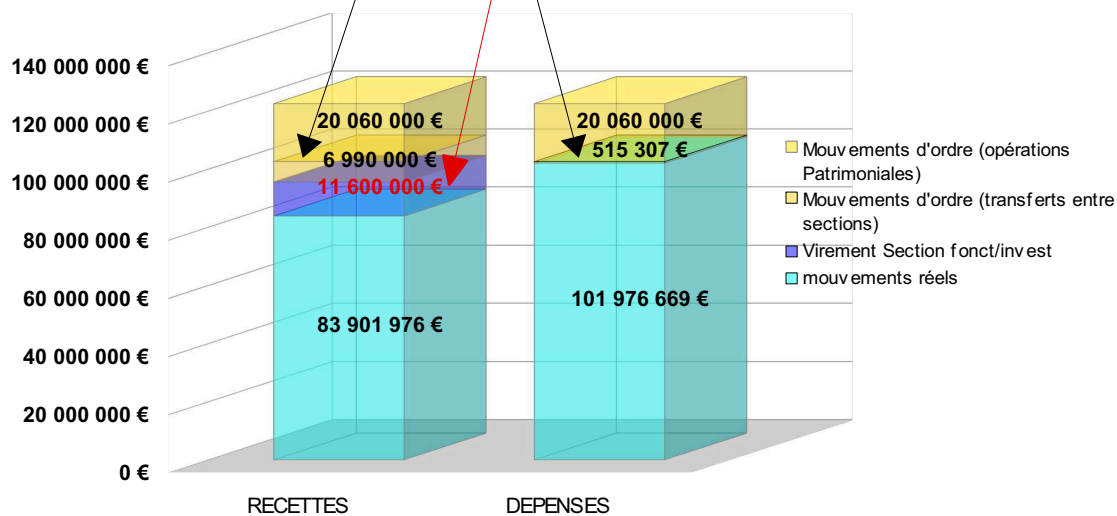
Fonctionnement 188 872 950 €

FONCTIONNEMENT



Investissement 122 551 976 €

INVESTISSEMENT



Le prélèvement sur la section de fonctionnement (11 600 000 €) et les ressources propres de la section d'investissement (24 859 685 €) couvrent largement le remboursement en capital de la dette de 11 268 610 €.

Par ailleurs, les contrats revolving s'équilibrent en dépenses / recettes pour un montant de 14 331 790 € et les remboursements temporaires d'emprunts à 4 000 000 €.

COMPARAISON DES MASSES BUDGÉTAIRES EN MOUVEMENTS RÉELS

BUDGET PRIMITIF 2011 / BUDGET PRIMITIF 2012

α) – Fonctionnement

RECETTES 2011	RECETTES 2012	EVOLUTION 2011/2012
182 088 607 €	188 357 643 €	3,44 %
DEPENSES 2011	DEPENSES 2012	
165 284 447 €	170 282 950 €	3,02 %

β) Investissement

RECETTES 2011	RECETTES 2012	EVOLUTION 2011/2012
82 420 727 €	83 901 976 €	1,80 %
DEPENSES 2011	DEPENSES 2012	
99 224 887 €	101 976 669 €	2,77 %

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à **188 872 950 €** en prenant en compte les mouvements d'ordre qui s'élèvent à 18 590 000 € en dépenses et **515 307 €** en recettes.

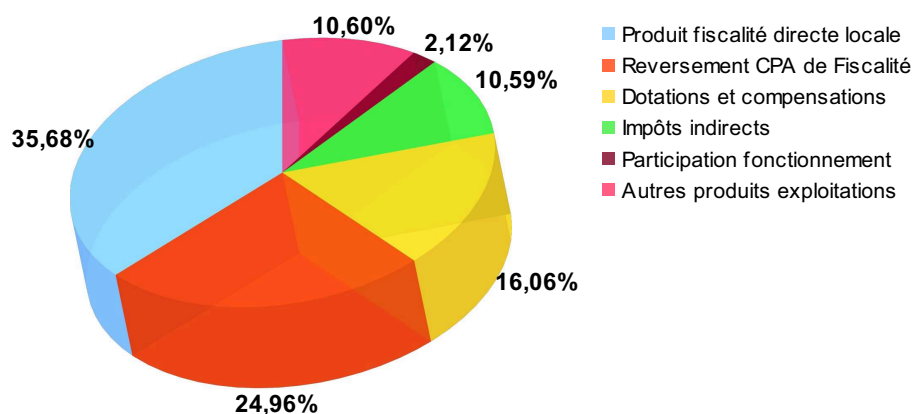
Les 18 590 000 € de mouvements d'ordre, en dépenses de fonctionnement, correspondent à :

- 6 790 000 € de dotation aux amortissements et provisions
- 11 600 000 € de virement à la section d'investissement
- 200 000 € de charges exceptionnelles correspondant à des régularisations comptables sur l'actif de la Ville.

Les 515 307 € de mouvements d'ordre en recettes de fonctionnement correspondent aux transferts entre sections.

A/ Les Recettes réelles de fonctionnement :

188 357 643 €



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2011	2012	Ecart	Pourcentage évolution 2011 / 2012
Produit fiscalité directe locale	65 000 000 €	67 200 000 €	2 200 000 €	3,38%
Reversement Fiscalité CPA	43 367 362 €	47 010 764 €	3 643 402 €	8,40
Dotations et compensations	30 720 181 €	30 243 895 €	-476 286 €	-1,55%
Impôts indirects et taxes	19 388 435 €	19 955 000 €	566 565 €	2,92%
Participation fonctionnement	7 190 209 €	3 990 334 €	-3 199 875 €	-44,50%
Autres produits exploitations	16 422 420 €	19 957 650 €	3 535 230 €	21,53%
TOTAL	182 088 607 €	188 357 643 €	6 269 036 €	3,44%

Le volume des recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP 2011 (182 088 607 €) se caractérise par :

- Poste fiscalité directe locale : une augmentation de plus de 2 200 000 € des produits de la fiscalité, liée notamment à l'impact du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales et au dynamisme de l'assiette d'imposition.
- Reversement de fiscalité de la CPA : une évolution de 8,40% des reversements de fiscalité de la CPA liée à l'inclusion dans la dotation de solidarité communautaire du montant attribué au titre des fonds de concours de fonctionnement pour les équipements culturels et sportifs (3 632 851 €).
- Poste dotations et compensation de l'Etat : une baisse des dotations de l'Etat
 - La DGF subit les effets de la poursuite de la péréquation sur la part garantie conjugués à ceux liés à une baisse de population de – 777 habitants
 - Les dotations de compensation n'évoluent pas.
- Poste Impôts indirects et taxes :
 - Le produit des jeux se maintient à 7 400 000 €. Ceci est loin de compenser la baisse subie depuis plus de 3 ans (2 900 000 €) sur ce poste.
 - Le produit des droits de mutation est évalué à 7 500 000 €.

➤ Poste participations de fonctionnement :

La baisse sensible de ce poste est liée d'une part au transfert des fonds de concours de fonctionnement de la CPA pour les équipements culturels et sportifs (3,6 M€)

➤ Poste autres produits d'exploitation :

L'évolution de 21,53% de ce poste est liée essentiellement à :

- la facturation de 1,8 M€ de la Ville sur l'EPCC Ecole Supérieure d'Art correspondant aux remboursements des prestations Ville à l'EPCC
- à la redevance capitalisée de 950 000 € versée par la SACOGIVA dans le cadre d'un bail emphythéotique avec la Ville sur le site attenant à l'école primaire Giono (anciens appartements de fonctions des instituteurs).
- l'effort porté sur l'optimisation des recettes tarifaires, avec une augmentation votée de 3 % concernant les tarifs et droits divers qui conduit à porter le produit de celles-ci à 7,86 M€.

Présentation des principales recettes par catégorie :

Produits de la fiscalité directe locale **67 200 000 €**

Reversement CPA de Fiscalité **47 010 764 €**

Dont :

- Allocation de compensation : 24 914 371 €
- Dotation de solidarité communautaire : 22 085 842 €

Dotations et Compensations **30 243 895 €**

Dont :

- Part forfaitaire de la DGF : 24 820 000 €
- Dotation de solidarité urbaine : 1 519 143 €
- Dotation globale de décentralisation : 506 567 €
- Dotation spéciale instituteurs : 56 160 €
- Compensation Taxe Professionnelle 1 000 000 €
- Compensation Taxe Habitation 2 004 500 €
- Compensation Taxe Foncière 318 600 €

Impôts indirects et taxes **19 955 000 €**

Dont :

- Produit des jeux : 7 400 000 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 7 500 000 €
- Taxe sur l'électricité : 3 200 000 €

Participations fonctionnement **3 990 334 €**

Dont :

- Contrat Enfance Jeunesse 583 356 €
- Contrat Petite Enfance 810 000 €
- Remboursement des repas des crèches à la Caisse des écoles 700 000 €
- Participation Conseil Général Crèches 190 000 €
- Participation Etat Conservatoire 195 000 €

Autres Produits d'exploitation **19 957 650 €**

Dont :

- Stationnement sur voirie 3 100 000 €
- Gestion Espace Public (redevances des terrasses et foires et marchés) 2 500 000 €
- Loyers 1 696 340 €
- Remboursement des prestations Ville de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art 1 804 175 €
- Etablissement thermal 381 122 €

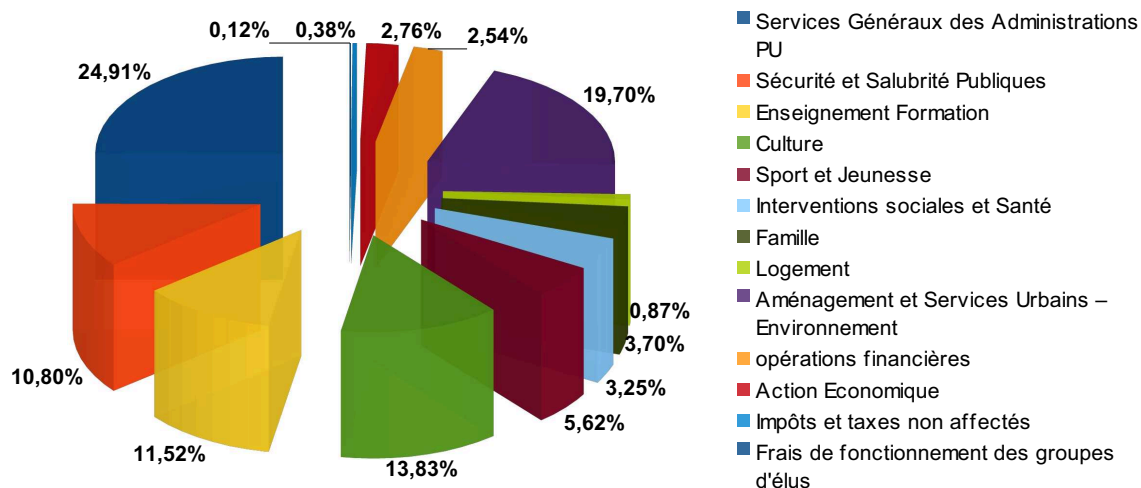
B/ Les dépenses réelles de fonctionnement : **170 282 950 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 165 284 447 € en 2011 à 170 282 950 €, soit + 3,02 % .

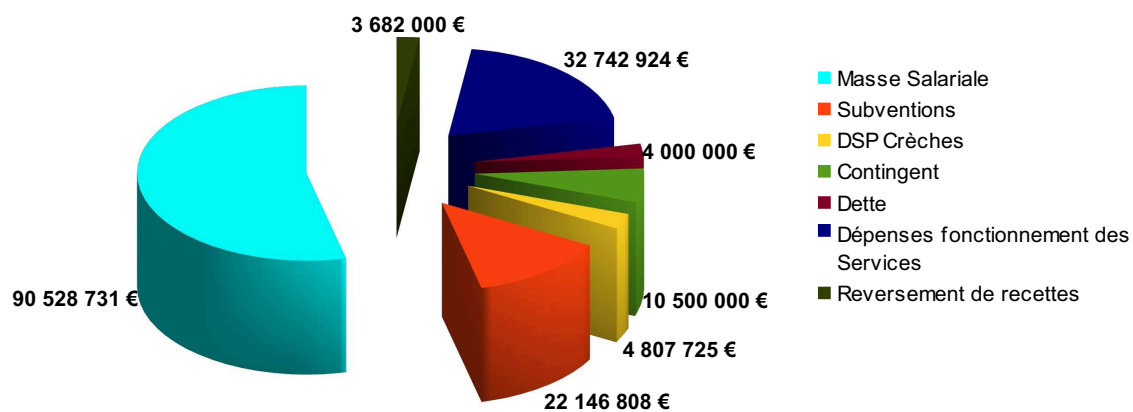
Elles se ventilent comme suit :

Répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement

Par chapitres :



Par catégories de dépenses :



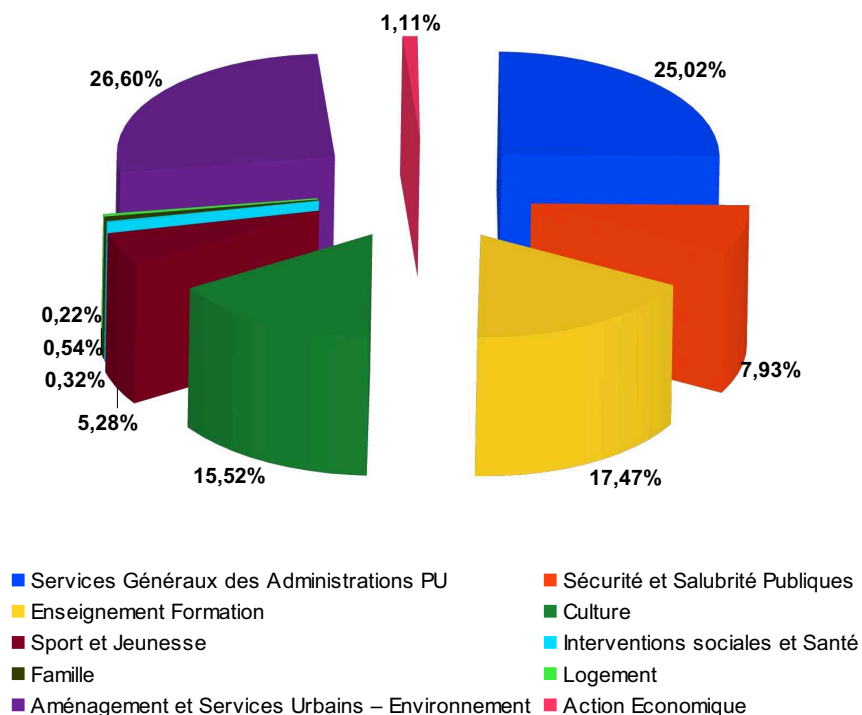
a) La masse salariale : 90 528 731 €

Elle constitue le poste le plus important des dépenses de fonctionnement avec un montant de 90 528 731 € (chapitre 012) en 2012 contre 90 724 150 € en 2011.

La légère diminution de ce poste sur le chapitre 012 s'explique pour les raisons suivantes :

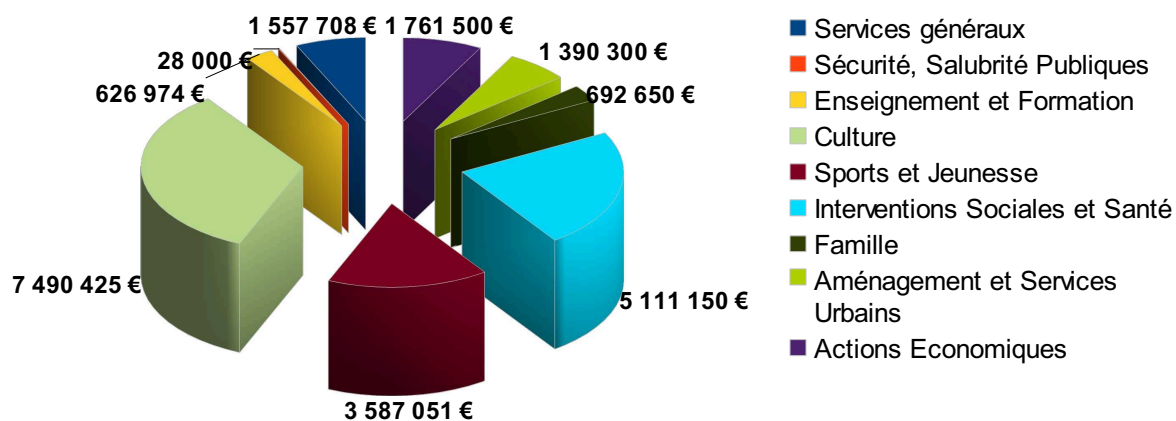
- la prise en charge directe du personnel non titulaire sur le budget du nouvel Etablissement Public à Caractère Culturel Ecole Supérieure d'Art
- la non revalorisation du point indiciaire depuis juillet 2010 qui dépend de l'application des décrets gouvernementaux
- la maîtrise rigoureuse des recrutements
- la maîtrise rigoureuse des heures supplémentaires
- la baisse de la cotisation CNFPT depuis la suppression de la prise en charge des frais de déplacements pour les formations.

Masse salariale par chapitre



b) Les subventions :

22 245 758 €



1) les subventions aux associations :

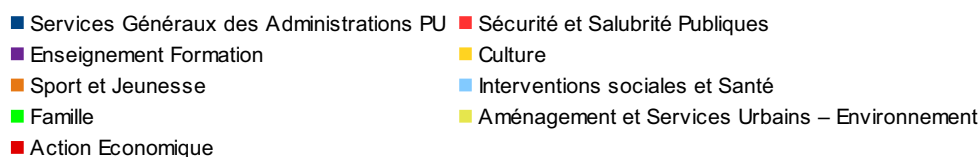
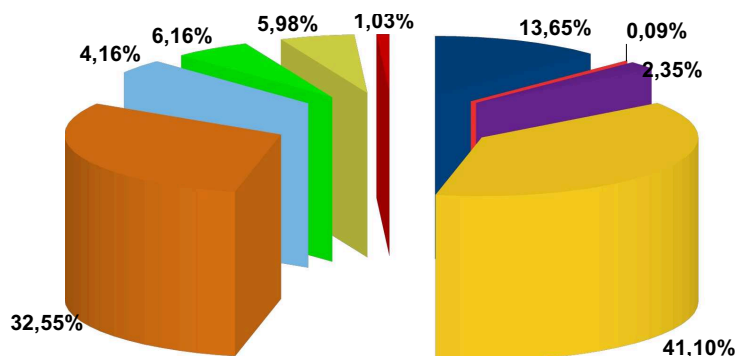
12 400 518 €

Elles représentent un montant global de 12 400 518 €, les plus importantes étant prévues pour :

- Le Festival International d'Art Lyrique : 1 242 974 €
- L'association du théâtre du Jeu de Paume : 995 000 €
- Les divers clubs sportifs conventionnés : 1 175 000 €
- Théâtre danse littérature 785 000 €
- Le Centre Chorégraphique National : 325 000 €
- Marseille Provence 2013 : 1 254 567 €
- Le contrat jeunesse : 433 100 €
- Crèches privées : 611 850 €
- Aide sociale frais communs : 799 190 €
- Centres sociaux : 441 235 €

Leur répartition par secteur fonctionnel est la suivante :

Subventions aux Associations de Droit Privé



2) Les subventions aux organismes publics

9 025 618_€

- Le CCAS : 4 675 000 €
- L'Office Municipal du Tourisme : 1 640 000 €
- La Caisse des Ecoles : 384 544 €
- Ecole d'Art : 2 319 574 €

3) Les subventions exceptionnelles

819 622 €

Dont :

Mission réhabilitation (opération de revitalisation
du centre ville)

695 000 €

c) Contingent d'incendie

10 500 000 €

d) Participations diverses

1 772 762 €

Dont :

Enseignement privé 1er degré

1 050 000 €

Syndicats intercommunaux

248 552 €

Mission locale

226 378 €

e) Délégation de service public des crèches **4 708 725 €**

f) Les dépenses de fonctionnement des services **32 742 924 €**

Affectées comme suit :

- Chapitre 920 « Administration Générale » 18 131 843 €
- Chapitre 921 « Sécurité, Salubrité Publiques » 730 550 €
- Chapitre 922 « Enseignement, Formation » 1 975 650 €
- Chapitre 923 « Culture » 2 147 635 €
- Chapitre 924 « Sport et Jeunesse » 1 197 233 €
- Chapitre 925 « Interventions Sociales & Santé » 227 205 €
- Chapitre 926 « Famille » 470 000 €
- Chapitre 927 « Logement » 1 047 700 €
- Chapitre 928 « Aménagements et Services Urbains, Environnement » 5 503 108 €
- Chapitre 929 « Action Economique » 579 800 €
- Chapitres 931 , 933 et 936 « Opérations non ventilées » 420 000 €

g) Reversement de recettes **3 784 000 €**

- reversement taxe de séjour à l'Office du Tourisme 1 000 000 €
- reversement d'une partie du produit stationnement voirie à la SEMEPA 2 232 000 €
- reversement au Casino dans le cadre des Manifestations Artistiques de Qualité 450 000 €
- Reversement régie EPCC 102 000 €

h) L'intérêt de la dette **4 000 000 €**

Les taux d'intérêt sont historiquement bas, mais les incertitudes et difficultés de financement persistent pour les collectivités locales. En effet le coût de refinancement très élevé sur les marchés financiers des établissements bancaires, qui anticipent les ratios prudentiels imposés par les accords de Bâle 3, se répercute sur les nouvelles offres de prêt.

RSB

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à **122 551 976 €**, en incluant les mouvements d'ordre pour **20 575 307 €** en dépenses et **27 050 000 €** en recettes auquel se rajoute le virement de la section de fonctionnement de 11 600 000 €.

Ces derniers correspondent à des écritures comptables ne générant ni encaissement ni sortie de fonds :

- Virement de la section de fonctionnement
- Dotations aux amortissements et provisions
- Intégrations d'actifs dans le patrimoine de la Ville par crédit des comptes 20 et 238 (études et avances sur immobilisations et débit du compte 21 (immobilisations corporelles))

A/ Les recettes réelles d'investissement :

83 901 976 €

L'évolution des recettes réelles de l'investissement se caractérise cette année par :

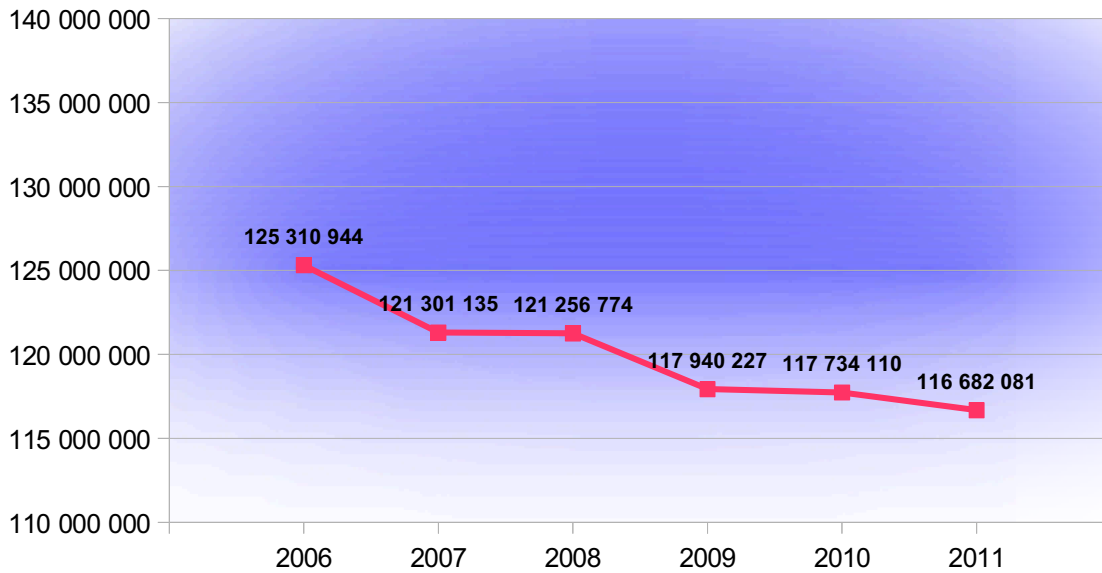
- un niveau élevé de subventions proportionnel aux volumes d'investissement sur les grands équipements
- un montant important de produit prévisionnel des cessions (chapitre 95)
- des recettes propres en augmentation (FCTVA, TLE, amendes de police, etc)

L'emprunt est prévu pour un montant de **25 000 000 €** face à des dépenses d'équipement de **68 438 269 €** (67 665 357 € au BP 2011 et 41 407 721€ au BP 2010).

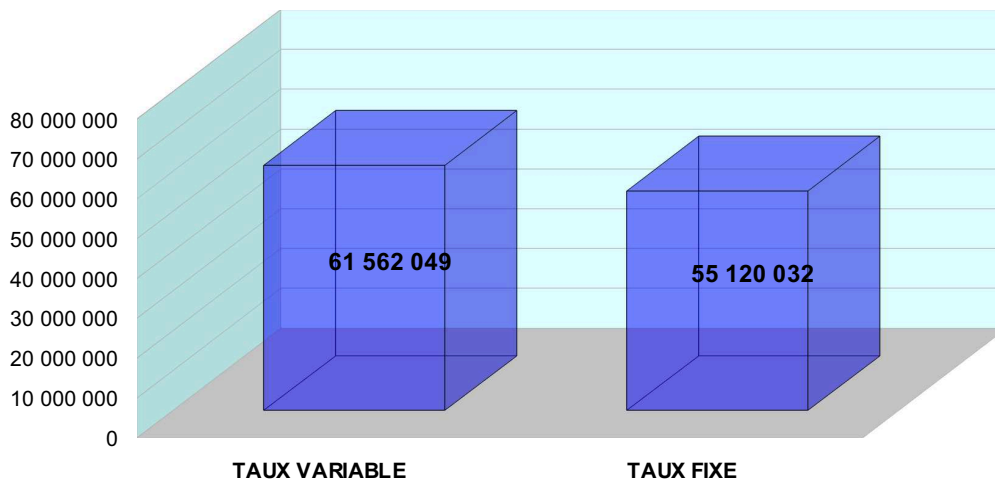
A côté de cet emprunt classique, la Ville utilise, pour des périodes d'ajustement plus ou moins brèves, le crédit long terme renouvelable (CLTR) à hauteur de 14 331 790 € (dépense / recette) au compte 16449 ainsi qu'un montant de 4 000 000 € (dépense / recette) prévu au titre des remboursements temporaires d'emprunts.

Il s'agit là d'une solution financièrement intéressante dans la mesure où les intérêts ne courent que durant la période de mobilisation effective des sommes empruntées, ce qui nous permet d'ajuster au plus près le recours aux emprunts classiques plus rigides.

Capital Restant Dû



Répartition de l'Encours de la Dette par Taux



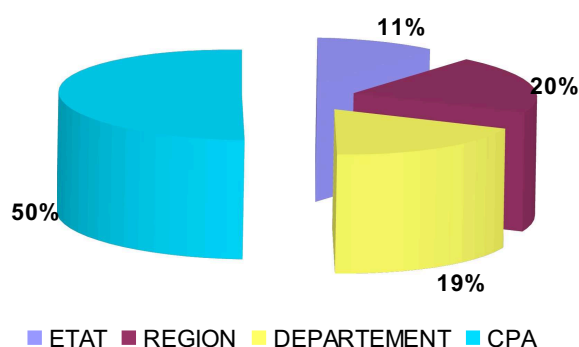
Les principales recettes traditionnelles externes de la section d'investissement sont les suivantes :

- Le Fonds de Compensation de la TVA : 6 000 000 €
- Le produit des amendes de police : 4 000 000 €
- Le produit de la taxe locale d'équipement : 1 500 000 €

- Les cessions d'immobilisations : **11 550 000 €**
 Les plus importantes sont :
 - le solde de la vente des anciens locaux de l'Office du Tourisme 7 000 000 €
 - vente avenue G. Brassens 720 000 €
 - ventes logements instituteurs J. Isaac, Val St André, F. Mistral 1 167 000 €
 - 6 bis rue de la Molle 1 241 000 €

- Les subventions d'équipement attendues : **13 467 685 €**

Répartition des financements sur les principales opérations



Les principales opérations cofinancées sont le nouveau Conservatoire de Musique, l'Office du Tourisme, le Château de l'Horloge, l'Ecole de Musique et la Salle des Fêtes des Milles, le projet ANRU, les rénovations de patrimoine et les équipements sportifs.

B/ Les dépenses réelles d'investissement :

101 976 669 €

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent en :

- dépenses d'équipement
- remboursement en capital de la dette (dépense obligatoire)
- autres dépenses diverses.

a) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement de la Ville répertoriées dans les comptes 20 (études), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (travaux en cours) s'élèvent à **68 438 269 €**.

Les priorités sont portées sur :

- les équipements
 - le nouveau Conservatoire de Musique
 - la nouvelle Ecole Supérieure d'Art
 - le nouveau Centre Social et la Maison des Familles du Château de l'Horloge
 - la Médiathèque Li Campaneto
 - l'agrandissement du Centre des Congrès Carnot
- les Universités
 - Plan Campus
- la rénovation urbaine Corsy/Beisson
 - projet ANRU
- l'infrastructure voirie
 - aménagement des quartiers Est et Sud
 - doublement Arc de Meyran

- la voirie et l'éclairage public
 - plan d'entretien voirie
 - rénovation de l'éclairage public
 - renouvellement du PC Magali (régulation des feux)
 - piétonnisation

- les écoles
 - plan de rénovation des écoles

- la restauration du patrimoine
 - église de la Madeleine
 - hôtels particuliers

Elles sont classées en deux rubriques :

= > Les opérations importantes qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle

=> Les opérations globalisées qui correspondent aux travaux d'entretien ou de renouvellement du patrimoine communal et les opérations structurantes sur un an.

1-Les opérations qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle: 47 813 006 €

Chapitre 900 – Services généraux : **3 808 006 €**

Dont :

- Centre des Congrès Carnot 999 713 €
- Château de l'horloge : 777 980 €
- Ecole de musique et salle des fêtes 1 505 000 €
- Restructuration site de la Parade 325 313 €

Chapitre 901 – Sécurité et salubrité publiques : **850 000 €**

Dont :

- Transfert SPA 850 000 €

Chapitre 902 – Enseignement et formation : **1 433 000 €**

Dont :

- Plan de rénovation des écoles 1 000 000 €
- Restauration scolaire en self service 250 000 €

Chapitre 903 – Culture : **6 161 250 €**

Dont :

- Nouvelle Ecole Supérieure d'Art: 1 760 000 €
- Médiathèque Li Campaneto 500 000 €
- Eglise de la Madeleine : 1 000 000 €
- Place d'Albertas 100 000 €
- Façade Hôtel de Ville 542 250 €
- Hôtel château Renard 100 000 €
- Hôtel de Pontevès 189 000 €
- Façade de Caumont 200 000 €
- Château du Grand Saint Jean 250 000 €
- Chapelle de la Consolation 200 000 €
- Cité du livre – réfection toiture 400 000 €
- Restauration œuvres d'art 200 000 €

Chapitre 904 – Sport et jeunesse : **1 300 000 €**

Dont :

- Maison des Arts martiaux 200 000 €
- Restructuration Halle des sports 300 000 €
- Club d'ados des Milles 200 000 €
- Terrain synthétique – vestiaires 600 000 €

Chapitre 907 – :Logement **1 000 000 €**

Dont :

OPHLM 1 000 000 €

Chapitre 908 – Aménagement et services urbains – Environnement **33 260 750 €**

Dont :

- Réserves foncières : 2 000 000 €
- Travaux ZAC Sextius-Mirabeau : 11 960 000 €
- Aménagement quartier EST 3 000 000 €
- Doublement Arc de Meyran 2 000 000 €
- Grassie– Passerelle, plate-forme 784 750 €
- Quartier Sud 1 000 000 €
- Giratoire des Granettes 1 000 000 €
- Requalification voirie PPI 1 000 000 €
- Plan Campus 1 717 000 €
- Projet ANRU 1 640 000 €
- Piétonnisation quartier Italie 734 000 €
- Piétonnisation quartier Jaubert 261 000 €
- Piétonnisation quartier Mignet 539 000 €
- Rénovation éclairage public 1 500 000 €
- Renouvellement PC Magali 2 000 000 €

2-Les opérations globalisées et opérations structurantes :

20 625 263 €

Leur ventilation par fonction est la suivante :

Chapitre 900 – *Services généraux des administrations publiques locales*

5 727 449 €

Sont regroupées dans ce chapitre les dépenses d'entretien des bâtiments communaux, d'acquisition de matériels et de fournitures de bureau, d'équipements informatiques, d'entretien du parc automobile, les travaux dans les cimetières, les mises aux normes de sécurité, etc.

Dont:

Aménagement et grosses réparations écoles	120 000 €
Centre informatique et matériel réseaux	1 456 815 €
Travaux de bâtiments et commission de sécurité	1 005 000 €
Rénovation parc des chaufferies	500 000 €
Sécurité installations électriques	100 000 €
Installations téléphoniques	140 000 €
Service hygiène et sécurité	70 000 €
Engins et véhicules utilitaires	300 000 €
Atelier réparation automobile	100 000 €
Matériel de transport	150 000 €
Véhicules électriques et gaz	140 000 €
Travaux funéraires et aménagement de cimetières	521 223 €
Projet de cablage	76 000 €
Atelier impression	100 000 €

Chapitre 901 – sécurité et salubrité publiques **96 284 €**

Dont :

- Médiation : 35 000 €
- Police Municipale : 50 684 €
- Service Communal d'Hygiène et de Santé : 10 600 €

Chapitre 902 – Enseignement et formation **1 594 688 €**

Dont :

- Travaux de bâtiment dans les écoles : 690 000 €
- Acquisition de mobilier et matériel dans les écoles : 155 000 €
- Matériel informatique écoles 1er degré 100 000 €
- Restauration scolaire 100 000 €
- Sécurité et installations 80 000 €
- Hygiène et sécurité des écoles 96 688 €

Chapitre 903 – Culture **1 061 850 €**

Dont

- Service Archéologie : 124 500 €
- Cité du Livre : 87 000 €
- Petites allumettes 100 000 €
- Monuments classés : 72 000 €
- Ecole supérieure d'Art : 50 000 €
- Travaux bâtiments culture : 45 000 €
- Conservatoire Darius Milhaud : 46 378 €
- Bâtiments culturels : 40 000 €
- Aménagement locaux ancien Archevêché : 65 000 €
- Théâtre du Jeu de Paume : 60 000 €
- Autres équipements beaux arts : 53 000 €
- Acquisitions oeuvres d'art : 40 000 €

<u>Chapitre 904 – Sports et Jeunesse</u>	<u>1 630 072 €</u>
Dont :	
● Bâtiments sportifs :	250 000 €
● Gymnases :	185 000 €
● Stades :	319 000 €
● Equipements sportifs et loisirs :	222 000 €
● Toiture gymnase Carcassonne :	160 000 €
<u>Chapitre 905 – Interventions sociales et santé</u>	<u>315 500 €</u>
Dont :	
● Centres Sociaux et services sociaux :	105 000 €
● Accessibilité handicapés :	135 000 €
● Travaux des bâtiments :	40 000 €
<u>Chapitre 906 : Famille</u>	<u>408 000 €</u>
Dont :	
● Travaux crèches :	400 000 €
<u>Chapitre 908 – Aménagement et Services urbains,</u>	<u>9 642 420 €</u>
<i>Environnement</i>	
Dont :	
Voirie :	3 378 886 €
Aménagement espace public :	323 000 €
Confortement des ouvrages d'art :	330 000 €
Eclairage public :	935 000 €
Installation mobilier urbain extra-muros :	455 000 €
Balayage :	670 000 €
Pavé-Plan de mise en accessibilité de la voirie :	100 000 €
Programme pour les CIQ :	447 708 €
Sécurisation passerelles piétonnes :	200 000 €
Signalisation lumineuse, circulation, sécurité routière :	405 250 €

Chapitre 909 – Action Economique**149 000 €****Dont :**

Jalonnement directionnel :	51 000 €
Jalonnement hôtelier :	21 000 €

b) Remboursement de la dette en capital

Le remboursement de la dette est prévu :

- au compte 1641 pour 9 500 000 € de remboursement d'emprunts classiques,
- au compte 16441 pour 1 768 610 € d'amortissement des contrats revolving (CLTR) auquel pourra s'ajouter le remboursement des contrats revolving à hauteur du montant mobilisé, plafonné à 14 331 790 € (dépense/recette) sur le compte 16449
- au compte 16451 (remboursements temporaires sur emprunts) : 4 000 000 € (dépense/recette)

c) Les autres dépenses diverses comprennent :

- dépôt et cautionnement: 3 188 000 €
- les avances sur marchés : 600 000 €
- le compte de tiers : 150 000 €

La somme prévue sur dépôt et cautionnement figure en dépenses et recettes. Celle-ci correspond à une écriture de régularisation des acomptes sur cessions perçus en 2011 et dont le solde de paiement intervient en 2012.

IV – LES INVESTISSEMENTS CONSOLIDES PREVUS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL EN 2012

A ces **68 438 269 €** de dépenses d'équipement prévus par le budget Ville, s'ajoutent également des investissements publics prévus sur le territoire d'Aix.

D'autres organismes, tous liés à la commune à des degrés divers, sont en effet appelés à investir sur ce même territoire.

Il s'agit en premier lieu des budgets annexes des Eaux et de l'Assainissement, puis de la Communauté du Pays d'Aix dont la Ville d'Aix-en-Provence est la composante principale.

Dépenses d'équipement prévues par les budgets annexes :

Service des Eaux	5 100 000 €
Service de l'Assainissement	7 200 000 €
TOTAL	12 300 000 €

Dépenses d'équipement prévues par la C.P.A :

De son côté, la CPA prévoit pour 2012 l'inscription de plus de **19 M€** de crédits de paiement pour des opérations à réaliser sur le territoire communal, dont on peut citer parmi les plus importantes :

➤ Les Milles 2008 – Aix Pioline Activités	10 000€
➤ Req. AIX PAA 2009 – Aix Pioline Activités	335 000 €
➤ PAA 2011 EIFFEL - Aix Pioline Activités	16 000 €
➤ Parking Chemin Pioline RD 9 - Aix Pioline Activités	200 000 €
➤ Parking Chemin Pioline RD 9 - Aix Pioline Activités	200 000 €
➤ Giratoire RIS - Aix Pioline Activités	100 000 €
➤ Giratoire RIS - Aix Pioline Activités	100 000 €
➤ Nouvel accès - Aix Pioline Activités	10 000 €
➤ G. du Vair - Aix Pioline Activités	300 000 €
➤ FDC Pioline Ensoleillée	500 000 €
➤ Itinéraire piétons - Aix Pioline Activités	50 000 €
➤ La Pioline 2008 du Pays d'Aix	51 800 €
➤ Salle de Spectacles du Pays	81 619 €
➤ Parvis Chapelle des Pénitents Blancs	50 000 €
➤ Chapelle des Pénitents Blancs	3 520 000 €
➤ Parking persuasion La Pioline	644 000 €
➤ Aix Parc Les Hauts de Brunet	18 663 €
➤ Aix Parc Pont des Chandelles	100 000 €
➤ Aix Parc Malacrida	18 663 €
➤ Aix Parc Gare Routière	4 750 000 €
➤ Parking Carcassonne	5 415 €
➤ Parking Carcassonne	415 €
➤ Plan d'Aillane	30 000 €
➤ Aix Aménagement Couloirs de bus	600 000 €
➤ Etoile Ferroviaire Aixoise	300 000 €
➤ Train TER Etoile Ferroviaire Aixoise	30 000 €
➤ Train TER modernisation Marseille – Aix	190 000 €
➤ ANRU AIX	620 000 €
➤ ESR AIX – CPER	2 600 000 €
➤ Plate-forme logistique Aix Centre	1 200 000 €
Total Général	19 117 498 €

Cumulées avec nos propres prévisions budgétaires c'est en fait près de 100 M€ qui seront effectivement investis en 2012 sur le territoire Aixois.

En conclusion, je vous demanderais, Mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget et sur les décisions concomitantes, fidèles aux orientations budgétaires présentées le 23 Janvier 2012 et de décider :

- **D'APPROUVER, par chapitre budgétaire, les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de chacune des sections – investissement et fonctionnement – du budget principal de la Ville.**
- **DE MAINTENIR les taux d'imposition à la taxe d'habitation à 18,94 % celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 17,64 % et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 12,37 %.**

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.